

Echos du village



Le mot du Maire

Les beaux jours arrivent (enfin peut-être...du moins difficilement !), propices aux vacances, aux rencontres, aux fêtes et rassemblements de toutes sortes, mais aussi aux travaux. L'aménagement de la RD55, qui a commencé seulement le 15 mai dernier en raison des mauvaises conditions météo, a pris du retard et devrait s'achever en septembre.

Le nouveau profil du carrefour de la salle des fêtes suscite beaucoup d'interrogations, notamment pour les camions transportant le bois appelés «grumiers». Comment vont-ils faire pour tourner ? Eh bien, contrairement à leurs habitudes, plutôt que de dévaler la route à vive allure au risque de pulvériser une voiture avec ses occupants au carrefour, ils devront négocier le nouveau tracé au ralenti. Un stop sera placé sur la route en arrivant de Saint Germain de Joux et un plateau ralentisseur sera également installé vers la salle des fêtes au centre de l'entrée du parking du terrain du Crozet. Côté école, deux plateaux ralentisseurs seront installés avec passage pour piétons, un parking sera créé ainsi que des places de stationnement devant l'école. Les bas-côtés de la route seront aménagés de cheminements piétonniers, conformément aux directives de la loi sur l'accessibilité voirie. Ces travaux devraient régler les problèmes de sécurité souvent évoqués sur cet axe très fréquenté. Il est vrai que ces ralentisseurs nous font souvent pester, surtout quand on se laisse surprendre, mais comme dans beaucoup de communes, c'est la seule façon de sécuriser les traversées de village. Il restera encore pour terminer de sécuriser cet axe routier une portion de la route de la Pallud et également le Bugnon avec le carrefour de la route du lac.

Quand un problème de circulation surgit, les automobilistes s'adressent souvent à la mairie. Il est bon de rappeler que le code de la route prévoit qu'un conducteur doit toujours être maître de son véhicule, quelles que soient les circonstances.

Un bon nombre de concitoyens m'interpellent également sur le problème des chiens errants qui, pour certains, se montrent menaçants. Il est bon de rappeler que les propriétaires des chiens en divagation sont totalement responsables de leurs animaux en cas d'accident. A l'instar des travaux de sécurisation routière, faudra-t-il faire intervenir la fourrière pour régler ce problème des chiens errants ? Peut-être malheureusement !

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite un bel été.

Daniel SAVOYE

**INFOS
UTILES**

MAIRIE

Adresse : Miribel - 01130 ECHALLON

Tél : 04.74.76.48.51 Fax : 04.74.76.42.80

Adresse email : secretariat.mairie@echallon.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi et Vendredi : 9h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Jeudi : 9h00 à 11h30 et 13h30 à 19h00

Les Pompiers d'Échallon

Chef de Corps : Caporal Chef Christian DI MENNA

04 74 76 49 54 ou 06 89 59 22 63 — Numéro d'Appel : 18

Toujours en recherche de pompiers volontaires

Bibliothèque

Horaires d'ouverture : Mercredi de 18h30 à 19h30 - Samedi de 10h30 à 11h30

Collecte des Ordures Ménagères :

Chaque Lundi ouvré (Si lundi férié, ramassage le Mardi)

Dépôt des Encombrants

Permanence assurée par les conseillers municipaux chaque 1er samedi du mois

Au lieu-dit : le Trou au Loup de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Les déchets qui ne sont pas pris à Echallon (Pneus, Batteries, Double vitrages, Télé, Electroménager, Amiante) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de VEYZIAT.

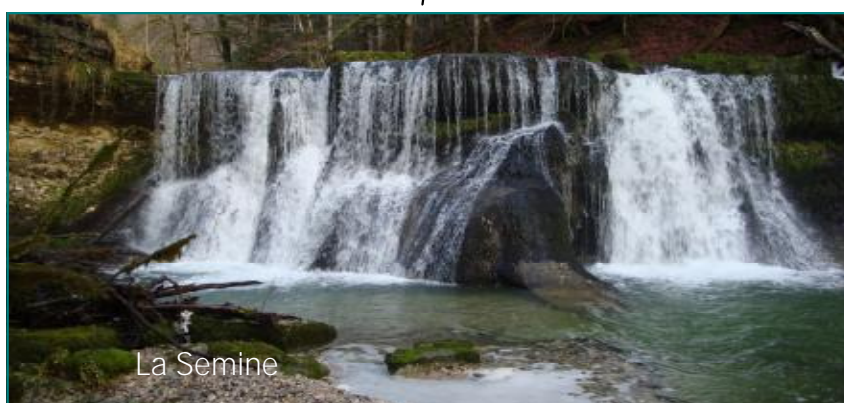
Tri sélectif : Carton, Verre et Plastique

Conteneurs Sidépage prévus à cet effet :

Parking Salle des Fêtes - Plateforme du Trou au loup - Le Bugnon

Nous vous présentons le Logo choisi pour notre village. Les photographies traduisent les différents graphismes représentés.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à son élaboration.



TRAVAUX ET

Cimetière

L'opération d'amélioration de l'aspect du cimetière communal est engagée depuis 2009.

La Procédure De Reprise (PDR) des sépultures à l'état d'abandon est finalisée et le protocole légal arrive à son terme.

Cette opération a permis à la commune de reprendre une cinquantaine d'emplacements dans la partie la plus ancienne du cimetière. Dans le respect du protocole et au fur et à mesure des besoins, ces concessions seront de nouveau attribuées.

Nous remercions toutes les personnes ou ayants-droits qui ont collaboré pour l'aboutissement de cette démarche qui aura duré 4 ans et qui se traduit sur le terrain par un aspect plus agréable et respectueux de ce lieu de recueillement.



Débroussaillage à la Côte DRUET

L'élaboration et la mise en place d'un plan de reboisement était la condition légale obligatoire du démarrage des travaux d'élargissement de la route d'Oyonnax suite au défrichage de ses abords.

La parcelle choisie par l'ONF (Office Nationale des Forêts) missionnée par la DDT (Direction Départementale des Territoires) se trouve à la Côte Druet. Vous avez pu vous rendre compte des travaux de débroussaillage effectués par les engins dès le mois d'avril. La parcelle sera reboisée à l'automne d'érables sycomores.

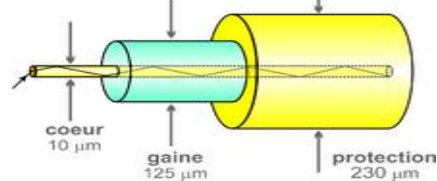
Les travaux sur la route départementale ont démarré le 12 juin.



Fibre Optique

Actuellement, l'internet passe principalement par le réseau de télécommunication classique (cuivre). La fibre optique nécessite de créer un nouveau réseau en parallèle, plus performant et aux capacités non limitées

Qu'est-ce que la fibre optique ?



C'est un fil de verre transparent conduisant un signal lumineux codé, permettant de transporter simultanément et à grande vitesse la télévision, le téléphone et l'Internet Très Haut Débit.

Le syndicat Intercommunal d'énergie et de e - communication de l'Ain (SIEA) déploie sur tout le département, un réseau public de fibre optique. Ce réseau nommé Li@in (Liaison Internet de l'Ain) permet à ce jour l'accès au Très Haut Débit sur 160 communes du département.

Des travaux d'enfouissement seront effectués à Echallon dans les prochaines semaines pour un bouclage du réseau entre Oyonnax et Giron en desservant au passage notre commune.

Nous vous tiendrons informé des démarches à suivre pour accéder à ce Très Haut débit.

INVESTISSEMENTS

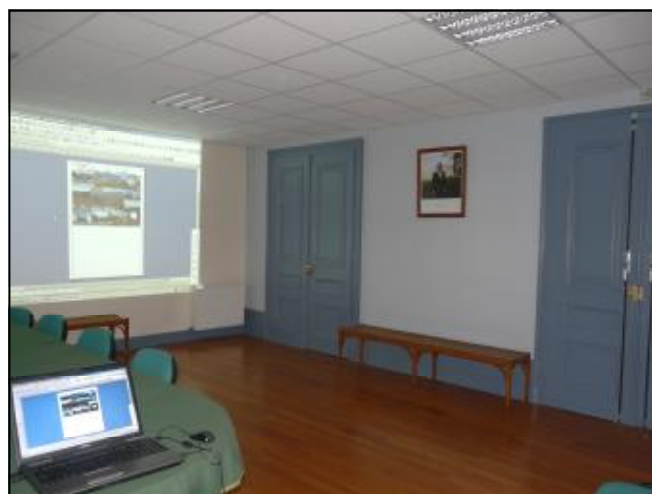
Réfection de la Salle du Conseil Municipal

Les conditions météorologiques de cet hiver ont permis la rénovation de la salle du Conseil Municipal.

Une entreprise d'Echallon a été missionnée pour la pose d'un faux plafond et les agents communaux ont pris en charge la réfection des revêtements muraux, la peinture des boiseries ainsi que l'éclairage.

Les diverses réunions se dérouleront désormais dans de meilleures conditions.

Les travaux de réfection de l'accueil au public seront entrepris l'hiver prochain avec une partie sanitaire organisée de manière plus pratique. La totalité de l'étage de la Mairie sera ainsi rénovée dans sa globalité.



Chantier de Sécurisation des Abords de l'Ecole et de la Salle Des Fêtes

Les travaux ont débuté le 13 mai et se poursuivront une partie de l'été avec une réception espérée pour la rentrée scolaire de septembre.

Ces aménagements nécessaires répondent à la volonté justifiée des usagers de l'école communale et des riverains.

Les relevés de prévention routière effectués (voir les ECHOS de l'automne 2010) enregistraient une fréquentation de 820 véhicules/jour dont 52% traversaient ce secteur en excès de vitesse.

Ce projet important est indispensable pour la sécurité.



Thermographie

L'opération de thermographie aérienne dont nous vous faisons l'écho à l'automne 2012 est reportée à l'hiver prochain. En effet les services du CDDRA (Contrat Développement Durable Rhône-Alpes) basés à Nantua nous font part de leur regret.

Les conditions climatiques très défavorables ne permettaient pas de tirer les conclusions objectives d'une telle opération.

Les survols seront donc effectués fin novembre 2013 pour une restitution fin février 2014 à moins que la météorologie ne vienne de nouveau perturber cette étude.....



Fusion

La réforme des collectivités territoriales engagée depuis déjà plusieurs années a modifié profondément les structures des collectivités locales avec l'adhésion des dernières communes aux intercommunalités et maintenant la fusion de celles-ci pour atteindre une dimension à l'échelle des territoires.

En ce qui nous concerne, le schéma départemental Intercommunal, adopté le 19 décembre 2011, a défini un périmètre couvrant le territoire du Haut-Bugey, composé de 38 communes et de 4 intercommunalités :

- Communauté de Communes d'Oyonnax (10 communes),
- Communauté de Communes du Lac de Nantua (11 communes),
- Communauté de Communes des Monts de Berthiand (9 communes),
- Communauté de Communes de la Combe du Val (7 communes).

Cette nouvelle Intercommunalité, forte de 57 869 habitants, sera effective par Arrêté Préfectoral le 01/01/2014. La mise en place de cette fusion va nécessiter la prise rapide de décisions par les conseils municipaux concernés sur la gouvernance, le siège et la dénomination de la future Communauté de Communes. Une étude est en cours pour analyser les conséquences de cette fusion et des discussions sont déjà engagées. Les intercommunalités ont des domaines de compétences optionnelles différentes et une fiscalité propre. Tout sera mis sur la table et sera harmonisé à l'échelle de cette nouvelle intercommunalité par le nouveau Conseil Communautaire qui sera mis en place après les élections municipales de 2014.

Le futur Conseil Communautaire, selon la loi, sera composé de 73 membres, le nombre de conseillers pouvant être augmenté par délibération des conseils municipaux.

Le nombre de sièges pour chaque commune se fera au prorata du nombre d'habitants, toutes les communes auront au moins un conseiller titulaire et un suppléant.

Ce changement est un peu rapide ; Echallon, qui a rejoint la CCO seulement le premier janvier 2012, n'a pas encore intégré toutes les compétences communautaires. Ces changements vont certainement entraîner des retards dans la programmation des travaux pour l'amélioration de la ressource en eau et de l'assainissement.

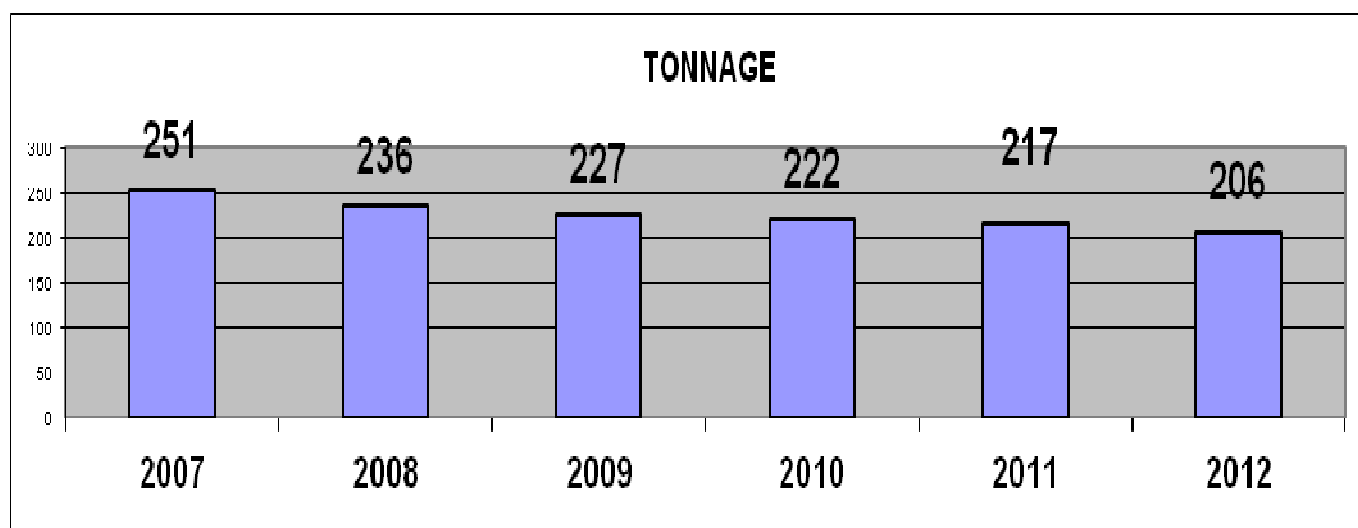
Compensation Franco-Genevoise

Depuis janvier, la totalité des communes du département de l'Ain bénéficie de la Compensation Franco-Genevoise dès lors qu'elles comptent UN administré qui exerce sur le Canton de Genève (voir les ECHOS de juillet 2011).

La volonté forte et les démarches engagées par le Conseil Municipal d'ECHALLON ont probablement incité les responsables du Conseil Général de l'Ain à prendre cette décision d'équité qui aurait pu être défendue au tribunal administratif. Parmi ces démarches engagées, les questionnaires distribués par la Mairie aux frontaliers avec un retour de 95% d'entre eux, ont permis d'établir un recensement précis. Un grand merci pour cette collaboration déterminante.

Cette manne vitale pour les finances de notre village s'élève à 65 622,18 € pour 36 frontaliers recensés au 1^{er} janvier 2012.

Ordures Ménagères



Comme chaque année, le Conseil Municipal vote le tarif de la redevance des ordures ménagères. C'est l'occasion de faire le bilan sur les coûts d'exploitation de ce service et d'ajuster les dépenses et les recettes. La principale dépense pour l'élimination des ordures ménagères est le coût de l'incinération. Les recettes en hausse de la revalorisation des produits issus du tri sélectif et la vente de la production d'électricité du four d'incinération permettent au SIDEFAGE de ne pas augmenter ses tarifs en 2013. Une nouvelle fois, les volumes livrés par la commune pour l'incinération sont en baisse, moins 11 tonnes en 2012 par rapport à 2011.

La qualité du tri des habitants d'Echallon (voir graphique, moins 45 tonnes en 5 ans) nous permet une nouvelle fois de ne pas augmenter la redevance. On peut encore réaliser des économies en éliminant de nos poubelles les déchets humides compostables. Le fait de supprimer ces déchets lourds de nos poubelles diminuerait encore les tonnages à incinérer et améliorerait le rendement du four d'incinération.

Achats futés + Tri sélectif + compostage

=

Economie d'Euros + sauvegarde de l'environnement

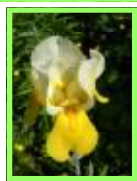
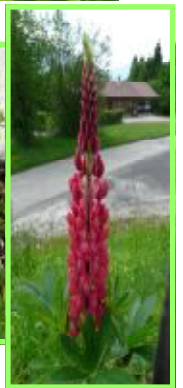


Le Jardin Passion de Jean Albert MONNET

La création du jardin débute en 1980.

Il est situé sur un banc rocheux karstique composé de failles et de lésines qu'il a fallu aménager en conséquence.

Mon jardin a été modifié à plusieurs reprises par des terrassements pour créer les différents espaces : bassins, marais et ainsi favoriser la diversité de la flore et de la faune.



La dernière transformation a eu lieu en 2011/2012 avec en particulier, l'aménagement de la rocaille sud composée essentiellement de plantes alpines et aromatiques.

Je poursuis au quotidien mes essais d'adaptation des divers végétaux en fonction du terrain, du climat, de l'armillaire (champignon parasite) et ... des terribles surmulots friands de racines et tubercules.

Ma recherche consiste également à l'étude des perspectives et des vues panoramiques intégrant mes diverses constructions (aqueducs, escaliers, et encorbellements).





Un coin de paradis

C'est sur ce rocher des « Inchées » qu'est né mon jardin occupant la majeure partie de mon temps libre. Il offre un panorama allant de la « Prairie » à « Puthod », survolant Giron et le village d'Echallon.

Composé aujourd'hui de plus de 300 espèces de végétaux, de bassins avec une sélection de poissons rouges, d'un marais, d'une grande rocaille et d'accotements aménagés pour mon bonheur et celui de Marie, ma compagne, et bien sur le plaisir des promeneurs.



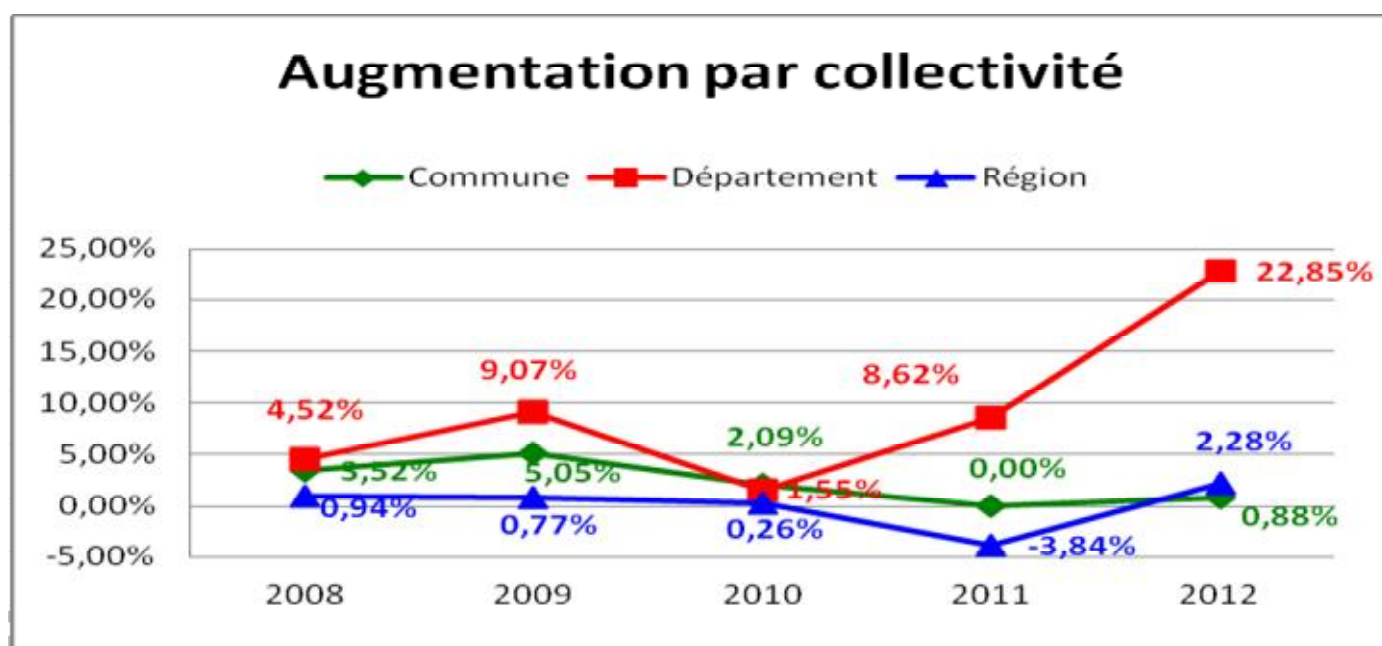
Pour les amateurs, visites guidées
gratuites possibles sur rendez-vous :
J. A. MONNET
Route du centre aéré
01130 ECHALLON
Tél : 04 74 76 49 86

Impôts directs

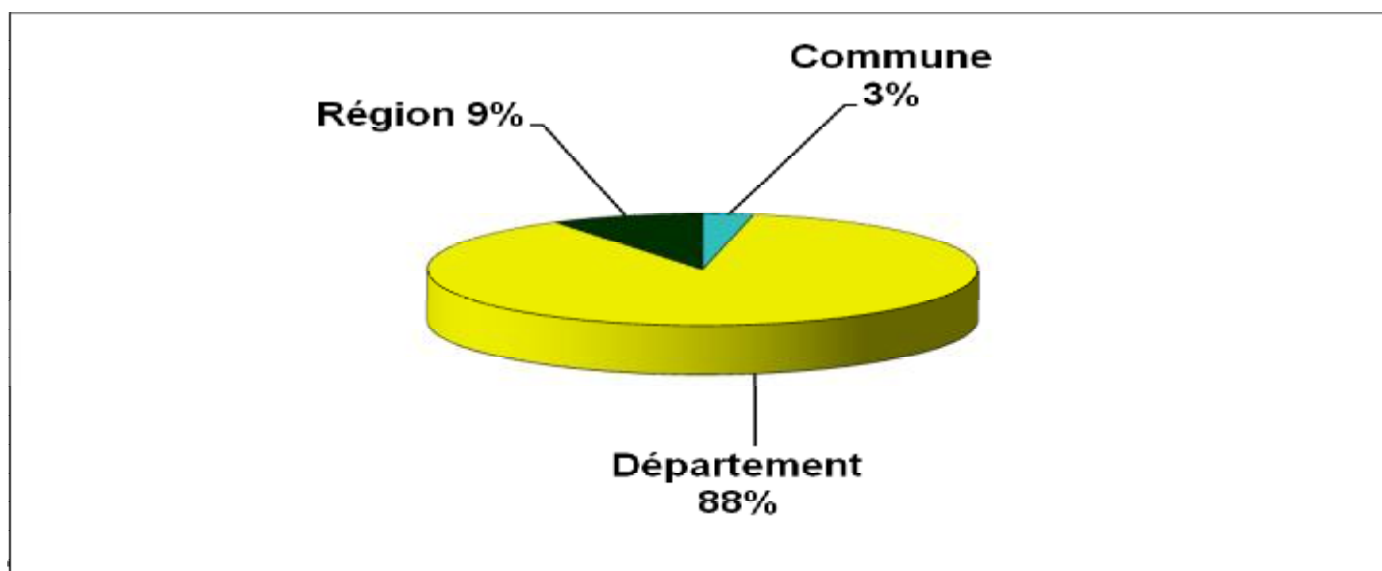
Nous avons traversé une période d'incertitude financière avec la suppression de la taxe professionnelle, entraînant la redistribution des taxes locales entre les collectivités. La taxe professionnelle était une recette importante pour les collectivités et sa suppression ne devait pas avoir d'impact sur les impôts «ménages». Le conseil municipal, dans le doute, avait décidé de modérer les augmentations d'impôts afin d'amortir une éventuelle hausse due à la réforme et à ses effets mécaniques. Les augmentations constatées sur la feuille d'impôts laissent penser que nos doutes étaient justifiés. Si la commune a été raisonnable, qui a profité de ces hausses d'impôts ? Nous pouvons aujourd'hui le mesurer en analysant les cinq dernières années.

Afin d'avoir un aperçu de l'augmentation de chaque collectivité, il faut prendre la recette des impôts prélevée sur l'ensemble de la population, incluant globalement tous les paramètres qui font varier l'impôt (la fluctuation des bases, les effets mécaniques de la redistribution et les augmentations des taux de chaque collectivité).

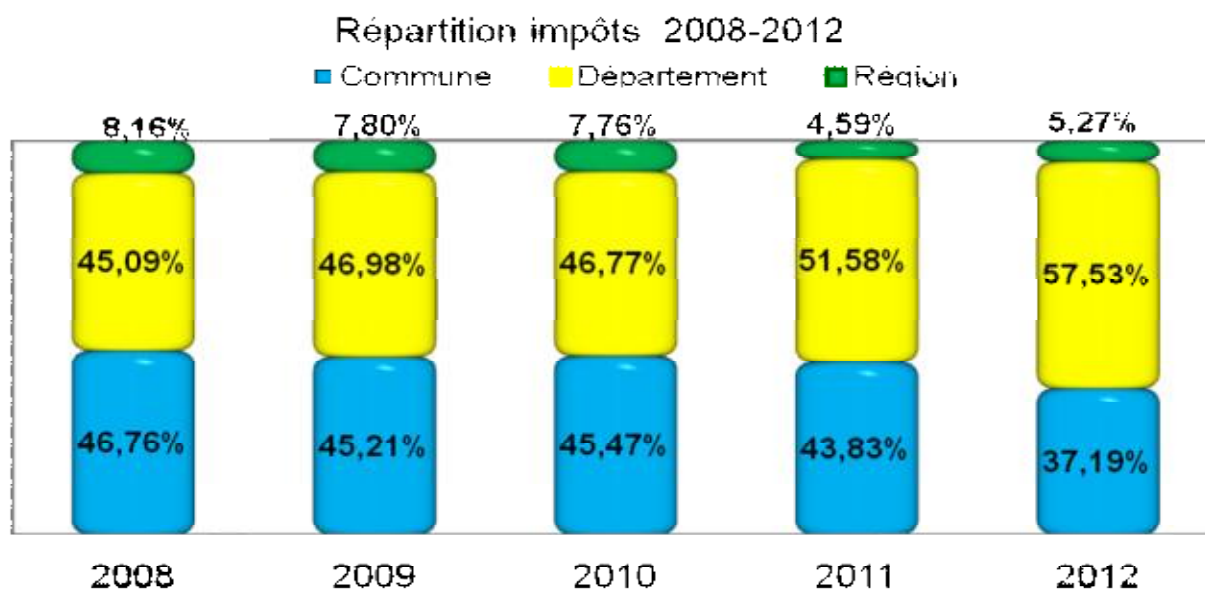
Graphes ci-dessous



Sur les cinq dernières années, la commune a augmenté sa recette fiscale de 3 %, le nouveau bloc département et Communauté de Communes de 88 % et la région de 9 %.



La part communale qui représentait 46,76 % du prélèvement en 2008 ne représente en 2012 que 37.19 %. La part du bloc Département/CCO représentait 45.09 % et aujourd'hui 57.53 %, la part de la région est en diminution de 8.16 % à 5.27 % (graphe ci-dessous).



En conclusion, la disparition de la recette de la taxe professionnelle a été remplacée très rapidement par une augmentation des impôts «ménages». La redistribution des taxes entre les collectivités permet de lisser cette augmentation sur toutes les communes, y compris celles qui n'avaient pas ou très peu de recettes de taxes professionnelles. Le Conseil Général a augmenté la Taxe Foncière Bâti pour récupérer la perte de sa part de Taxe d'Habitation transférée à la Communauté de Communes. Le fait de supprimer un impôt sans que personne ne soit perdant tenait du miracle et le miracle n'a pas eu lieu !

Achat des terrains VUILLERMOZ

Le service de gestion domaniale a été nommé par le Tribunal de Grande Instance de Bourg en Bresse pour assurer la gestion de la succession de Mr Bernard VUILLERMOZ décédé le 04-05-2011.

Mr VUILLERMOZ était propriétaire sur la commune d'ECHALLON de 27 parcelles de terrains.

Le Conseil Municipal a proposé une offre à la vente sur soumissions cachetées pour les trois lots :

- ♣ Lot n°1 : 8 parcelles pour 1 ha 73a 33ca.
- ♣ Lot n°2 : 9 parcelles pour 2ha 58a 71 ca.
- ♣ Lot n°3 : 10 parcelles pour 1ha 38 a 50 ca.

L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) CHAMP D'ARGENT de PLAGNE a fait valoir son droit de préemption pour le lot n°2.

L'offre du Conseil Municipal a été retenue pour les lots n° 1 et 3. Notre patrimoine communal s'étoffe désormais d'une surface de 31 183 m2 supplémentaires situés en partie aux abords des hameaux de Caquet et Miribel.



EPREUVES

Vendredi 12 juillet 2013 (INJOUX GENISSIAT-ECHALLON : 90,80 km)

L'AIN INTERNATIONAL VALROMEY-TOUR
RHÔNE-ALPES
COURSE INTERNATIONALE UCI JUNIOR 17/18 ANS
Épreuve labellisée par l'UCI, la Fédération Française de Cyclisme
et le Comité Régional Rhône-Alpes de Cyclisme

VALROMEY
Communauté de communes
Bugey Arona Furene
Plaine de l'Ain
Communauté
Communes
Oyonnax
LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE
LES PAYS DE SAOÛRE
HAUTEVILLE LOMPNES

St MAURICE de GOURDANS CHEIGNIEU la BALME INJOUX GENISSIAT ECHALLON RUMILLY SONGIEU ARTEMARE HAUTEVILLE LOMPNES

Armatures JANAUDY SOUCIERS GRAVIRHONE SME CONDAT Netto ROADY Groupe AMMANN S.A.S. sens

L'arrivée de la deuxième étape du Tour du Valromey cycliste sur route aura lieu devant la Mairie vers 15h40.

Avant de se disputer la victoire, les coureurs en provenance de St Germain de Joux, passeront une première fois sur la ligne d'arrivée vers 15h30 puis effectueront le tour du village via Miribel, le Crêt, le Moulin, le Poteau, le Bugnon et la Pallud.

Cette épreuve de notoriété mondiale, est l'une des plus belles de la catégorie junior. Elle est intégrée au calendrier de l'Union Cycliste Internationale et met à l'honneur une centaine de coureurs sur 4 jours avec des étapes d'une centaine de kilomètres environ.



Vendredi 19 et Samedi 20 octobre 2013

Le Rallye automobile Ain-Jura sera remplacé cette année par la finale de coupe de France. Cette épreuve d'envergure nationale alignera au départ, les meilleurs pilotes Français de Rallye automobile qui ont brillé sur les circuits de l'hexagone tout au long de la saison 2012-2013.

Le parcours officiel et les épreuves qui traversent la commune d'Echallon seront officiellement dévoilés dans les prochains jours et les riverains prévenus.

SPORTIVES

21 & 22 septembre
MASSIF DU JURA

LA FORESTIERE
EPREUVE INTERNATIONALE

CHAMPIONNAT DE FRANCE
XC MARATHON 2013

Cyclo-cross
Séniors (FFC - UFOLEP - FSGT)

XCM 
60-100 km

Cyclo
80-120-160 km

Parrainé par
David Moncoubé

Rando VTT
35-55-70-80 km

Arbent
1 h de Lyon
& Genève
Rhône-Alpes

VTT
3
ARBENT

Village partenaires
Village des enfants
Restauration - buvette
Douche - Parc vélo

Kid
4-8-14-20 km

Communauté
Communes
Oyonnax

Conseil
Général
Jura

l'ain
Conseil général

Franche-Comté
Conseil régional

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Pays de Gex

23 www.la-forestiere.asso.fr
Info: +33 (0) 474 772 098

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

LA FORESTIERE SERA LEVY 400 47 744 RCS Bourg en Bresse

Passage de la Forestière VTT

Depuis 2010 l'épreuve de Vélo Tout Terrain « La Forestière » traverse notre commune.

Cette course consacrera en 2013 deux champions de France de marathon VTT à l'arrivée à Arbent ; un homme sur 100km et une femme sur 60 km.

L'ensemble des participants aura le plaisir de partager le grand ravitaillement servi par les bénévoles locaux avant d'effectuer les 25 kilomètres qui rejoignent l'arrivée. La remise des prix sera accompagnée de l'hymne nationale en l'honneur des vainqueurs.

Ecole

Semaine de 4,5 jours

Le Conseil Municipal a décidé de repousser d'une année la mise en place de la semaine de 4 jours et demi pour les élèves de l'école communale.

Cette loi sera obligatoire dès septembre 2014 pour l'ensemble des écoles primaires de notre pays. Sans mesurer précisément les conséquences, nous savons qu'elle aura un impact sur notre organisation et sur les finances de notre village. IL faudra adapter le transport, les services de garderie et cantine, sans oublier les activités à mettre en place par la commune sous la responsabilité du Maire.

Les parents d'élèves en colère.

L'agitation liée au remplacement en cours d'année scolaire d'un professeur des écoles a trouvé une issue favorable.

En effet l'intervention unanime des parents d'élèves et du Maire auprès des services de l'Education Nationale a permis le retour à la normale. Le bon sens est sorti vainqueur de ce faux pas et l'enseignant a réintégré sa classe pour l'intérêt des élèves.



« STUDIUM » de SAINT PETERSBOURG

Le village a accueilli dans son église un concert de Chœur Russe de passage à Echallon lors de leur tournée en France.

Magnifique et surprenante représentation qui a conquis un large public.



Mémoire d'Échallon



Classe de Mme Annie PONCET - Février 1962

Monsieur et Madame DURON présentent leurs remerciements :

- ♥ A tous les sapeurs pompiers pour leur intervention lors de l'incendie de leur maison,
- ♥ A Monsieur le Maire ainsi que son équipe et le CCAS,
- ♥ A toutes les associations d'Echallon et des alentours,
- ♥ A tous les commerces : Les Bourriques, Le Chevreuil, Le Gîte de la Semine et la Famille BOULLY qui les a accueillis,
- ♥ A toute la population d'Echallon et des alentours, au Père Jean-Louis ainsi que les jeunes et les enfants des écoles et en particulier Gérald et Yannick.

Merci de tout cœur pour toutes les pensées, les courriers, les dons et les gestes très chaleureux.

Danielle et Louis DURON

Journée Défense et Citoyenneté



Recensement

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La Mairie (ou le consulat) vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité public (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire, ...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Le recensement en ligne est désormais possible dans certaines communes.



**Rendez vous
place de la Mairie
pour le bal populaire du 14 juillet
organisé par les Pompiers**

www.echallon.fr

echos@echallon.fr

COMMEMORATIONS A VENIR

7 Juillet : En Mémoire des Maquisards et des Alliés

10h30 sur la place

11h30 A la Prairie d'Echallon

14 Juillet : Fête Nationale 11h15 sur la place

11 Novembre : Armistice 14/18 11h15 sur la place